

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 060 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 60 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 120 000 francs, destiné à :**

- la suppression de la rue de Beaulieu**
- l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue de Montbrillant et la rue Léonard Baulacre.**
- la construction du réseau d'assainissement public eaux usées et eaux pluviales.**
- la désaffectation d'une partie des parcelles N<sup>os</sup> dp 7511 et dp 7512, feuille 68, section Cité de la commune de Genève, et leur incorporation au domaine privé de la Ville de Genève.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

A la suite d'un concours d'architecture pour le cycle d'orientation de Montbrillant, un crédit d'investissement de 52 637 000 francs a été accepté par le Grand Conseil pour la construction et l'équipement de ce cycle et la rénovation de la villa Coray. Le Grand Conseil a souhaité la suppression de la rue de Beaulieu afin de mieux lier le parc des Croupettes aux alentours du cycle.

L'îlot 14 des Grottes a été affecté, par l'Etat de Genève, à la réalisation d'un nouveau cycle d'orientation, qui s'inclut dans le parc de l'ancien domaine et auquel s'ajoutent divers équipements complémentaires. Il est important de considérer les liens de ce cycle avec les quartiers voisins, par un réseau cyclable et piétonnier de qualité. La Ville de Genève s'est dotée d'un plan directeur des itinéraires cyclables et d'un projet de plan directeur des chemins pour piétons. De nombreuses réalisations concrétisent les plans.

Ici, tout en voulant assurer cette continuité piétonne, le projet d'aménagement porte encore sur la liaison entre le parc des Croupettes et les espaces extérieurs du cycle d'orientation de Montbrillant.

La suppression d'une partie de la rue de Beaulieu et son intégration au parc des Croupettes nécessite sa désaffectation du domaine public et son incorporation au domaine privé de la Ville de Genève.

### **Description de l'ouvrage**

#### ***Aménagement de surface***

En surface les travaux sont les suivants:

- mise à niveau de la rue et du parc, par un comblement engazonné, afin d'assurer la continuité entre le parc des Croupettes et le parc du cycle d'orientation,

- réaménagement des deux entrées, en haut de la rue par un simple élargissement, et, en bas, par la création de deux rampes,
- réalisation de cheminements, à l'identique des cheminements existants,
- agrandissement de la place située au sud du parc des Cropettes, assurant de ce fait le raccord au futur cycle d'orientation,
- maintien de l'accès à une propriété privée,
- remplacement de certains arbres par des végétaux de même force,
- renforcement du réseau d'arrosage,
- installation d'éclairage public, sur le chemin reliant les rues de Montbrillant et Léonard Baulacre, par 6 candélabres de type «Neuco», utilisés dans les chemins publics en Ville de Genève.
- installation de 2 bennes pour les déchets végétaux.
- installation d'une déchetterie (2 containers enterrés pour le verre, un container pour l'aluminium et un container pour les piles usagées), à la rue Baulacre.

### ***Aménagement provisoire sur la rue de Montbrillant***

Un aménagement provisoire, sur la rue de Montbrillant est nécessaire pour assurer la sécurité des deux-roues et des piétons devra être exécuté pour l'ouverture du cycle d'orientation (rentrée scolaire 2003).

Cet aménagement provisoire est nécessaire dans l'attente des futurs travaux de réaménagement général de la rue de Montbrillant sur le tronçon compris entre la place de Montbrillant et l'avenue de France.

Ces travaux de réaménagement de la rue de Montbrillant pourront être entrepris dès que la pose des voies du tram 13 (Cornavin-Nations) seront entièrement terminés.

### ***Réseau d'assainissement***

Actuellement dans le sous-sol de la rue de Beaulieu, un tuyau de diamètre 30 cm. en ciment, très vétuste qui récolte les eaux mélangées d'un bassin versant d'environ 6,3 hectares.

Ce bassin versant comporte des surfaces d'une partie du quartier de Beaulieu, d'une partie de la rue de Léonard Baulacre et ses abords, ainsi que d'une partie du parc des Cropettes, actuel et futur.

Ce tuyau sera remplacé par un réseau séparatif eaux usées, diamètre 30 cm. profondeur moyenne 3,00m. et eaux pluviales, diamètre 50 cm. profondeur moyenne 2,50 m. construit entre les rues de Montbrillant et de Léonard Baulacre, soit sur une longueur d'environ 150 m.

Ces collecteurs seront branchés provisoirement dans le réseau unitaire existant dans la rue de Montbrillant, dans l'attente de la construction des futurs collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales prévus dans cette artère.

### **Concertation et information publique**

Dans le cadre de la présentation publique du cycle d'orientation, organisée par l'Etat de Genève, la Ville de Genève a présenté les aménagements liés à la mise en continuité des deux parcs.

## **Autorisation de construire**

Ce projet fait l'objet d'une requête en approbation LER et en autorisation de construire.

## **Délais d'exécution**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est automne 2003.

## **Régime foncier**

Une partie de la parcelle N° dp 7511, feuille 68, section Cité, d'une surface de 770 m<sup>2</sup> environ et une partie de la parcelle N° dp 7512, feuille 68 section Cité, d'une surface de 80 m<sup>2</sup> environ seront transférées du domaine public au domaine privé de la Ville de Genève.

Le cheminement piétonnier sera assuré par une servitude de passage public à pied qui sera inscrite sur la parcelle N° 2792, feuille 68, section Cité, propriété de l'Etat de Genève, ainsi que sur la partie désaffectée de la parcelle N°dp 7511.

## **Référence au 20<sup>e</sup> Programme financier quadriennal 2002-2005**

Objet projeté : 102.55.06    Beaulieu, rue de  
Suppression de la rue et agrandissement du parc  
des Cropettes.

## **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service études et constructions. Les services bénéficiaires sont le Service des espaces verts et de l'environnement et le Service entretien du domaine public.

## **Budget prévisionnel d'exploitation**

La liaison du parc de Cropettes et les espaces extérieurs du cycle d'orientation de Montbrillant aura pour conséquence une augmentation de la surface verte à entretenir.

Le travail annuel supplémentaire du Service des espaces verts et de l'environnement a été pris en compte dans le projet de budget 2002.

Insérer tableaux: .xls

## Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts aux taux de 4% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 126 119 francs pour l'investissement de 1 714 000 francs relatif aux travaux de fermeture de la rue de Beaulieu et d'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue de Montbrillant et la rue Léonard Baulacre.

Quant à la part de 406 000 francs relative à la construction des collecteurs, financée par le compte «Fonds d'équipement, contribution d'écoulement et d'épuration», aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

### *PROJET D'ARRETE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 11, lettre c) de la loi sur le domaine public du 2 mai 1997;

vu l'article 204, de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961,

sur proposition du Conseil administratif,

### *arrête*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 060 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 60 000 francs, soit un montant brut de 2 120 000 francs, destiné à la suppression de la rue de Beaulieu, à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue de Montbrillant et la rue Léonard Baulacre, à la construction du réseau d'assainissement public eaux usées et eaux pluviales ainsi qu'à la désaffectation d'une partie des parcelles N<sup>os</sup> dp 7511 et dp 7512, feuille 68, section Cité de la commune de Genève et leur incorporation au domaine privé de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 346 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 60 000 francs soit un montant brut de 406 000 francs, destiné à la construction du réseau d'assainissement public eaux usées et eaux pluviales, sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, d'autre part, au besoin il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 714 000 francs.

*Art.3.* - La dépense prévue à l'article premier déduction faite du prélèvement sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», soit 1 714 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2004 à 2023.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal approuve la désaffectation du domaine public d'une partie de la rue de Beaulieu de 770 m<sup>2</sup> environ, parcelle N° dp 7511, et d'une partie de la rue Baulacre de 80 m<sup>2</sup> environ, parcelle N° dp 7512, toutes deux feuille 68, section Cité de la commune de Genève et leur incorporation au domaine privé de la Ville de Genève.

*Art. 5.* - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, ou radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans le périmètre concerné.

Annexes : 1 plan situation générale  
1 plan fermeture rue de Beaulieu et liaison parc des Cropettes au CO Montbrillant  
1 plan aménagement rue de Beaulieu  
1 plan coupes-types rue de Beaulieu